

Le syndicalisme en manque de capacités de recherche

Le débat en cours sur la représentation syndicale ne devrait pas rester sans conséquences sur les modes de mobilisation, par le syndicalisme, des apports de la recherche en sciences sociales. Si la réforme de cette représentation vise à favoriser le renforcement des capacités d'un syndicalisme engagé dans la négociation, celui-ci aura plus que jamais besoin de munitions intellectuelles. Nombre d'observateurs européens du débat social français

sont frappés par la difficulté des acteurs de l'Hexagone à s'entendre sur les diagnostics, avant même que soit abordée la controverse sur les solutions, y compris au sein du champ syndical. Les organisations syndicales, en concurrence, ne cherchent que modérément à se forger une vision partagée des problèmes de la société française.

Les confédérations représentatives disposent pourtant d'un organisme commun, l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), qui a vocation à favoriser cette socialisation syndicale des analyses. Et, en vingt-cinq ans, les chercheurs de l'Ires ont rendu de bons et loyaux services au syndicalisme. Mais la formule qui gouverne le fonctionnement de l'institut, irréfragablement inscrite dans son pacte fondateur, est obsolète. Elle n'est en accord ni avec l'état présent des organisations syndicales, ni avec les exigences contemporaines de la recherche en sciences sociales. Selon ce pacte, la subvention publique (3,3 millions d'euros) qui alimente l'Ires va pour un tiers au fonctionnement de l'équipe de recherche commune et pour deux tiers à l'agence d'objectifs, qui finance les études réalisées sous la responsabilité de chaque confédération. Chacune gérant son pré carré, les projets correspondants sont définis de manière cloisonnée et la socialisation des résultats est maigre. La bonne conduite de ces projets bute sur la capacité d'absorption des fonds par les organisations syndicales, dont aucune n'échappe aux effets de l'affaiblissement du syndicalisme. Les projets sont trop souvent imprécis, les échéanciers peu respectés, les résultats de qualité inégale et incertaine. Le budget disponible permettrait aisément de financer un dispositif plus ambitieux, plus coo-

Non au statu quo.

pératif entre organisations et mieux associé à l'équipe de recherche. L'intérêt général du syndicalisme y trouverait son compte. Mais la réforme, qui suppose un consensus des confédérations, est difficile : les relations pacifiées entre ces confédérations au sein de l'Ires ont pour contrepartie un statu quo qui ne facilite pas la mise en avant de cet intérêt général, au-delà des intérêts juxtaposés d'appareil. La clairvoyance est plus de mise du côté des organismes travaillant en direction des entreprises, comme le montre la fusion récente entre Rexicode et le Centre d'observation économique de la CCIP.

Les voies de la réforme sont pourtant envisageables et, dans une version ambitieuse, pourraient aussi concerner les instituts du travail, dédiés à la formation syndicale. Une fondation de recherche et de formation au service de l'intérêt général du syndicalisme pourrait s'inscrire dans les termes de la loi de programme de la recherche d'avril 2006 et susciter des partenariats institutionnels et scientifiques bénéfiques à l'ouverture et à l'influence du syndicalisme. Elle aurait vocation à amplifier la capacité d'impulsion et d'appropriation, par le syndicalisme, des apports de la recherche en sciences sociales. Des champs pourraient être plus franchement abordés par des équipes élargies et rajeunies, regroupées au sein d'une telle fondation : celui de l'évaluation des politiques publiques par exemple. S'il est arrivé plus d'une fois à l'Ires de répondre à des sollicitations dans ce champ, l'incursion syndicale y reste timide. Pourtant, même les instances européennes appellent les acteurs sociaux à se doter d'une capacité autonome d'évaluation des politiques publiques. L'évaluation dispose aujourd'hui de méthodologies qui supposent l'intervention de chercheurs bien à jour sur ces dernières. La présence syndicale dans ce champ renforcerait la qualité du débat social. A l'heure où la valorisation de la recherche fait débat, cette valorisation sociale serait bienvenue. L'issue dépend avant tout de la manifestation d'une volonté syndicale partagée.

JACKY FAYOLLE a dirigé l'Ires de 2002 à 2006.